

SIVU CENTRE EQUESTRE DE NARCASTET

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE du 16 juillet 2024

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Signature du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du centre équestre	Approuvée
2	Emprunt	Approuvée
3	DM : passage des écritures de l'emprunt	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 18 juillet 2024 et Affichée en mairie le 18 juillet 2024

Le Président, Jean-Pierre FAUX

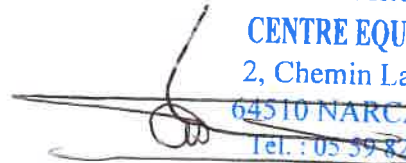
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

CENTRE EQUESTRE

2, Chemin Lacarrau

64510 NARCASTET

Tel. : 05 59 82 06 00



DEPARTEMENT
DES PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
DE NARCASTET

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

64510 N. NARCASTET

Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize juillet à 19 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX Président.

Date de la Convocation : 26 juin 2024

Présents : CRAMPES Coralie (Bizanos), FONTENIER Jessica (Gelos), ANNETTE Thierry (Mazères-Lezons), BLONDE Pascal (Meillon), FAUX Jean-Pierre (Narcastet), SARTHOU Julie (Narcastet), HUET Clémence (Rontignon), PORODO Claudinc (Uzos), CHOCHOIS Cédric (Assat), BORDENAVE Emilie (Rontignon), URBAN Jean-Claude (Aressy),

Absents : LESCOUDE Frédéric (Mazères-Lezons), GULLI Mikael (Bizanos), MORA Pascal (Gelos), BERGALET Patricia (Meillon), JOHNSON-LE-LOHER Clarisse (Pau), JOUHANDEAUX Béatrice (Pau), BOITEAU Marie (Uzos)

Absents excusés : RHAUT Christophe (Assat), MARY Anne (Aressy),

Pouvoir :

Secrétaire de séance : CRAMPES Coralie (Bizanos)

Nombre de membres en exercice : 20; présents : 11; suffrages exprimés : 11

N°1- SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE

Le Président rappelle que par délibération en date du 6 février 2024 l'Assemblée a décidé de confier la gestion du Centre équestre de NARCASTET à un prestataire extérieur par contrat de concession.

En application de cette délibération, il a donc lancé une consultation conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales à l'issue de laquelle il a choisi l'offre de la SARL Centre équestre 1,2,3 SOLEIL, offre qu'il propose à l'Assemblée d'approuver.

Bien que les membres du Conseil aient reçu un rapport détaillé sur les motifs de ce choix ainsi que sur le contrat proposé et que toutes les pièces du dossier aient été mises à leur disposition, le Président souhaite rappeler les points essentiels du contrat qu'il propose de signer.

L'offre proposée correspondait parfaitement aux attentes de la collectivité pour la gestion du Centre équestre tant dans les capacités du candidat que dans sa motivation pour développer le projet. Il est ressorti de l'analyse de la proposition et des négociations que l'offre était sérieuse, étudiée avec attention et compétence et le service proposé en parfaite adéquation avec la conception que les élus ont de ce service public.

S'agissant du contrat lui-même, de nombreuses caractéristiques demeurent inchangées par rapport aux orientations prises par la délibération précitée à savoir notamment :

- délégation par concession avec mise à disposition du délégataire des bâtiments, locaux et espaces nécessaires à l'exploitation du service ;
- contrat conclu pour une durée de 6 années ;
- missions du délégataire.

Parallèlement, certaines caractéristiques du contrat ont été affinées ou complétées, à savoir notamment :

- a) une redevance décomposée comme suit :
 - o redevance mensuelle de 1 632,00 € H.T. pour la première année d'exploitation ;

- redevance mensuelle de 1 632,00 € HT révisée, augmentée d'un montant forfaitaire compris entre 100 et 150 € à compter du premier septembre 2025. Le montant forfaitaire exact sera notifié par simple lettre du SIVU au délégataire, avant le 1er septembre 2025, et sera fonction du montant final des investissements réalisés par le SIVU durant la première année d'exploitation ;
 - redevance complémentaire de 5 % sur la partie du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente par le délégataire excédant 218 400 €.
- b) Les tarifs sont réorganisés, présentant plus de souplesse (notamment pour le nombre de cours annuels) et évoluent légèrement ; ci-après les principaux tarifs pour information :
- Cotisation annuelle 1^{er} adhérent : 130 €
 - Une heure de cours collectif : 25 €
 - Carte de 20 cours collectifs : 410 €
 - Stage journée entière : 55 €
- c) les horaires et périodes d'ouverture sont élargis et le Centre sera ouvert du lundi au dimanche de 8 h à 20 h. Une seule semaine de fermeture annuelle est prévue, durant les congés de Noël.
- d) le candidat réalisera les investissements ci-après :
- Les clôtures de prairie ;
 - Le matériel de transport, pédagogique,...
 - La communication : publicité
 - Divers petits équipements,
 - La cavalerie,...
- En projet :
- Le réaménagement de l'accès à la fumière ;
 - La construction d'un préau à poney extérieur
- e) le SIVU réalisera les investissements ci-après :
- Création d'une seconde carrière aérienne de 50 ml x 30 ml avec arrosage,
 - Le réaménagement de la carrière existante,
 - Un puits avec citerne de stockage,
 - Réalisation d'un second puisard pour l'évacuation des eaux pluviales
 - La clôture du site sur 240 ml environ de long de route dite « chemin de la Plaine »

Sont prévues dans le contrat les modalités de surveillance et de contrôle par la Commune.

Le Président, après avoir déposé le projet de contrat sur la table, invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur le choix du candidat et le projet de convention de concession.

L'assemblée, ouï l'exposé et après en avoir largement délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention

APPROUVE le choix de la SARL Centre Equestre 1, 2, 3 SOLEIL comme délégataire de la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de du Centre équestre de NARCASTET ;

APPROUVE l'ensemble des termes du projet de convention tel qu'il lui a été présenté et selon les caractéristiques principales rappelées ci-avant ;

AUTORISE en conséquence l'exécutif à signer le contrat et le charge de procéder de procéder à toute démarche subséquente nécessaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Président, Jean-Pierre FAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
2, Chemin Lacarrau
64510 NARCASTET
Tél. : 05 59 82 06 00

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

18/07/2024 SLO ✓

ID : 064-256401811-20240716-16_07_2024D2-DE

DEPARTEMENT
DES PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
DE NARCASTET

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

64510 NARCASTET

Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize juillet à 19 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX Président.

Date de la Convocation : 26 juin 2024

Présents : CRAMPES Coralie (Bizanos), FONTENIER Jessica (Gelos), ANNETTE Thierry (Mazères-Lezons), BLONDE Pascal (Meillon), FAUX Jean-Pierre (Narcastet), SARTHOU Julie (Narcastet), HUET Clémence (Rontignon), PORODO Claudine (Uzos), CHOCHOIS Cédric (Assat), BORDENAVE Emilie (Rontignon), URBAN Jean-Claude (Aressy),

Absents : LESCOUDE Frédéric (Mazères-Lezons), GULLI Mikael (Bizanos), MORA Pascal (Gelos), BERGALET Patricia (Meillon), JOHNSON-LE-LOHER Clarisse (Pau), JOUHANDEAUX Béatrice (Pau), BOITEAU Marie (Uzos)

Absents excusés: RHAUT Christophe (Assat), MARY Anne (Aressy),

Pouvoir :

Secrétaire de séance : CRAMPES Coralie (Bizanos)

Nombre de membres en exercice : 20; présents : 11; suffrages exprimés : 11

N°2 –EMPRUNT

Des demandes d'emprunt pour un montant de 60 000€ ont été effectuées concernant les travaux de création d'une nouvelle carrière auprès du Crédit Agricole et de la Banque Postale.

Le conseil municipal après en avoir largement délibéré, par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

DECIDE de contracter un emprunt auprès du 60 000€

Conditions financières :

Montant : 60 000€

Durée du prêt : 96 mois

Taux d'intérêt : 3.66 %

Echéance trimestrielle constante : 2171.38 €

Frais de dossier : 180 €

DECIDE de prendre l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité ultérieurement à procéder, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Président, Jean-Pierre FAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

CENTRE EQUESTRE

2, Chemin Lacarrau

64510 NARCASTET

Tél. : 05 59 82 06 00

DEPARTEMENT
DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
DE NARCASTET

64510 NARCASTET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize juillet à 19 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX Président.

Date de la Convocation : 26 juin 2024

Présents : CRAMPES Coralie (Bizanos), FONTENIER Jessica (Gelos), ANNETTE Thierry (Mazères-Lezons), BLONDE Pascal (Meillon), FAUX Jean-Pierre (Narcastet), SARTHOU Julie (Narcastet), HUET Clémence (Rontignon), PORODO Claudine (Uzos), CHOCHOIS Cédric (Assat), BORDENAVE Emilie (Rontignon), URBAN Jean-Claude (Aressy),

Absents : LESCOUE Frédéric (Mazères-Lezons), GULLI Mikael (Bizanos), MORA Pascal (Gelos), BERGALET Patricia (Meillon), JOHNSON-LE-LOHER Clarisse (Pau), JOUHANDEAUX Béatrice (Pau), BOITEAU Marie (Uzos)

Absents excusés : RHAUT Christophe (Assat), MARY Anne (Aressy),

Pouvoir :

Secrétaire de séance : CRAMPES Coralie (Bizanos)

Nombre de membres en exercice : 20; présents : 11; suffrages exprimés : 11

N°3 – DM : ENCAISSEMENT EMPRUNT

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de pouvoir passer les écritures d'encaissement de l'emprunt à souscrire auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE les virements de crédits suivants :

DEPENSES	RECETTES
Article (chapitre) – Opération – Montant	Article (chapitre) – Opération
2313 (23) : Constructions 60 000€	1641 (16) : Emprunts en euros 60 000€

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Président, Jean-Pierre FAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
2, Chemin Lacarrau
64510 NARCASTET
Tél. : 05 59 82 06 00